



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Etabli à partir de la comptabilité de l'ordonnateur (maire), le compte administratif (CA) est un document de synthèse présentant les résultats de l'**exécution** du budget.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non titrées ou non mandatées en investissement (restes à réaliser).

Les résultats du compte administratif 2021 concordent avec les résultats du compte de gestion 2021 du comptable.

Le compte administratif 2021 est présenté en M14. A compter de 2022, les différents documents budgétaires seront présentés en M57.

2021, entrée en vigueur d'une nouvelle réforme fiscale

Suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales :

Pour 80 % des contribuables respectant certaines conditions de revenus, la taxe d'habitation sur leur résidence principale a diminué en 2018 et 2019 avant d'être totalement supprimée en 2020.

Les 20 % des contribuables restants ont bénéficié d'une première baisse de 30 % en 2021 et de 35 % par an en 2022 et 2023.

Jusqu'en 2020, les communes percevaient un produit de TH sur les résidences principales, les résidences secondaires et si elles avaient délibéré, sur les logements vacants.

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus que la TH sur les résidences secondaires ainsi que la TH sur les logements vacants.

La TH acquittée sur les résidences principales par les 20 % de foyers restants est affectée au budget de l'Etat.

La perte de recettes pour les communes liée à la suppression de la TH a été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). De ce fait, le taux communal de foncier bâti 2021 a été obtenu en additionnant les taux de 2020 du foncier départemental (21,90 %) et du foncier communal (22,15 %), soit un taux agrégé de **44,05%**.

L'avis d'imposition foncier bâti hors taxes annexes (TEOM notamment) des contribuables ne comporte donc plus que deux colonnes : imposition au profit de la commune et de la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois (CCLRS) contre trois précédemment (commune, intercommunalité et département).

Exonération de 50 % des bases d'imposition en foncier bâti (FB) pour les locaux industriels :

La perte de recettes liée à cette exonération est compensée par l'attribution à la commune d'une compensation équivalente à la perte de bases d'imposition sur ces établissements industriels par le taux d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année 2020.

*A noter : En 2020, à Revel les bases définitives de foncier bâti s'élevaient à **14 909 157€**. Les bases des locaux industriels représentaient 3 808 635 (soit 25,6 % des bases totales). **Suite à cette réforme, la commune a perdu son pouvoir de taux sur près de 13 % de ses bases de FB.***

Conséquences pour la commune

La commune perd ainsi son pouvoir de taux sur des parts importantes de recettes bien qu'elle n'ait pas augmenté ses taux depuis 2011.

A noter dans le même temps, elle engage de nouveaux services et accompagnements à la population, comme détaillés ci-après au sein des budgets de fonctionnement et d'investissement.

I- La section de fonctionnement (comptes des classes 6 et 7)

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

1-Les dépenses (comptes des classes 6):

Libellé des dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	évolution 2021/2020
Charges à caractère général	2 603 263	2 877 276	10,53%
Charges de personnel	5 550 524	5 814 956	4,76%
Atténuation de produits	58 985	73 755	25,04%
Autres charges de gestion courante	659 926	643 375	-2,51%
Charges exceptionnelles	119 967	78 608	-34,48%
Intérêts de la dette	107 582	78 461	-27,07%
Dotations aux provisions		197 100	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 100 247	9 763 530	7,29%
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>1 143 353</i>	<i>721 964</i>	<i>-36,86%</i>
Total des dépenses de l'exercice	10 243 600	10 485 494	2,36%

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à **10 485 494 €** :

- **9 763 530 €** au titre des opérations réelles,
- **721 964 €** pour les opérations d'ordre (*dotations aux amortissements..*).

Les dépenses réelles sont en augmentation de **7,29 %** (soit **+ 663 283 €**) par rapport à 2020 où elles atteignaient **9 100 247 €**.

► Chapitre 011 « charges à caractère général » : **2 877 276 €** en augmentation de **10,53 %** par rapport au réalisé 2020

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives aux fluides, à l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, aux primes d'assurances et aux prestations de services (cantines scolaires notamment).

L'évolution de ce chapitre entre 2020 et 2021 est essentiellement liée :

- à la mise en place du dispositif OPAH-RU et à la rémunération du cabinet chargé du suivi animation (**190 139 €**),
- et à la location de modulaires (**113 661 €**) dans le cadre de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Roger Sudre (tranche 3).

► Chapitre 012 « dépenses de personnel » **5 814 956 €** en augmentation de **4,76%** par rapport au CA 2020

Cette hausse est liée notamment au recrutement d'un manager centre-ville, d'un responsable du service informatique, d'une directrice communication et au recours à des agents contractuels pour pallier les absences des titulaires.

► Chapitre 014 « atténuations de produits » **73 755 €** en hausse de **25,04 %**

Au sein de ce chapitre, sont constatés les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) (**6 116 €**) et la contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) (**67 639 €**).

► Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » **643 375 €** en baisse de **2,51 %**

Sur ce chapitre, sont inscrites notamment les dépenses relatives aux indemnités de fonction (**140 082 €**) aux subventions versées aux associations (**463 506 €**) et aux contributions aux syndicats (*école de musique, AFR*) (**35 587 €**).

► Chapitre 66 « charges financières » **78 461 €** en baisse de **27,07 %**

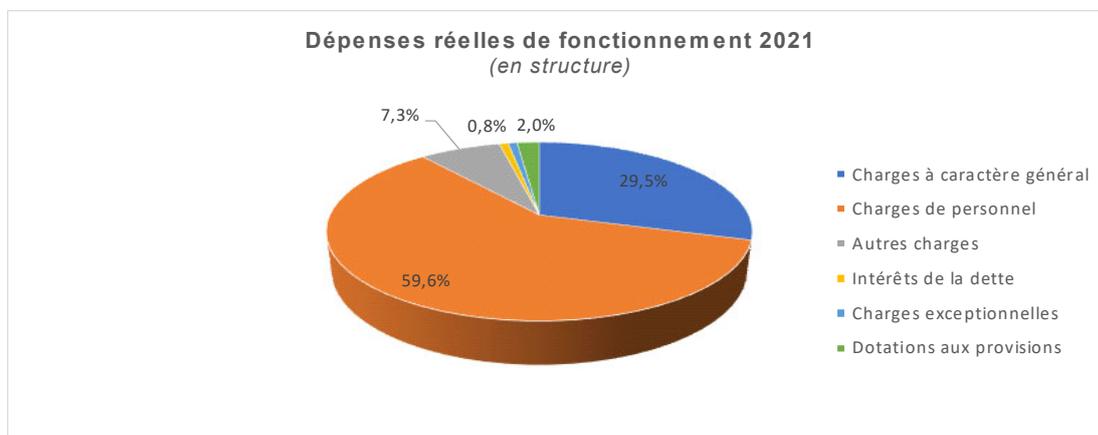
► Chapitre 67 « charges exceptionnelles » **78 608 €**

Figurent sur ce chapitre une régularisation d'écriture suite à la clôture du budget assainissement collectif (**70 000 €**) et des titres annulés émis sur les années antérieures (**8 608 €**).

► Chapitre 68 « dotations aux provisions » **197 100 €**

Sur ce chapitre ont été inscrites :

- une provision pour les comptes épargne temps (**95 600 €**),
- et des provisions pour litiges et contentieux à hauteur de **101 500 €**.



2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Libellé des recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	évolution 2021/2020
Atténuation de charges	138 585	152 928	10,35%
Produits des services	312 020	378 203	21,21%
Impôts et taxes y compris allocations compensatrices	9 608 120	10 017 436	4,26%
Dotations et participations hors allocations compensatrices	1 558 769	1 498 351	-3,88%
Autres produits de gestion courante	181 791	239 512	31,75%
Produits financiers et exceptionnels*	47 569	382 642	704,40%
Reprise sur provisions		57 100	
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 846 854	12 726 173	7,42%
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<i>510 916</i>	<i>117 447</i>	<i>-77,01%</i>
Total des recettes de l'exercice	12 357 770	12 843 620	3,93%
Pr info excédent de fonctionnement reporté	4 816 538	4 634 914	

*dont produit de cessions

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à **12 843 620 €** (hors excédent antérieur reporté) :

- **12 726 173 €** au titre des opérations réelles,
- **117 447 €** pour les opérations d'ordre (reprise sur amortissements, quote part des subventions transférées au compte de résultat)

Les recettes **réelles** sont **en hausse** de **7,42 %** (soit + **879 319 €**) par rapport à 2020 où elles atteignaient **11 846 854 €**.

► Chapitre 013 « atténuations de charges » **152 928 €** en hausse de **10,35 %**

Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

► Chapitre 70 « produits des services et du domaine » **378 203 €** en hausse de **21,21 %**

Ce chapitre retrace les recettes liées aux concessions dans les cimetières, aux redevances d'occupation du domaine public (RODP) et aux redevances et droits des services à caractère culturel, social et périscolaires (cantines..).

L'évolution constatée entre 2020 et 2021 résulte essentiellement de l'instauration en 2021 de la RODP travaux (**50 948 €**) et de l'augmentation des produits de la cantine scolaire, service dont les recettes avaient été fortement impactées en 2020 par les différents confinements.

► Impôts et taxes y compris allocations compensatrices :

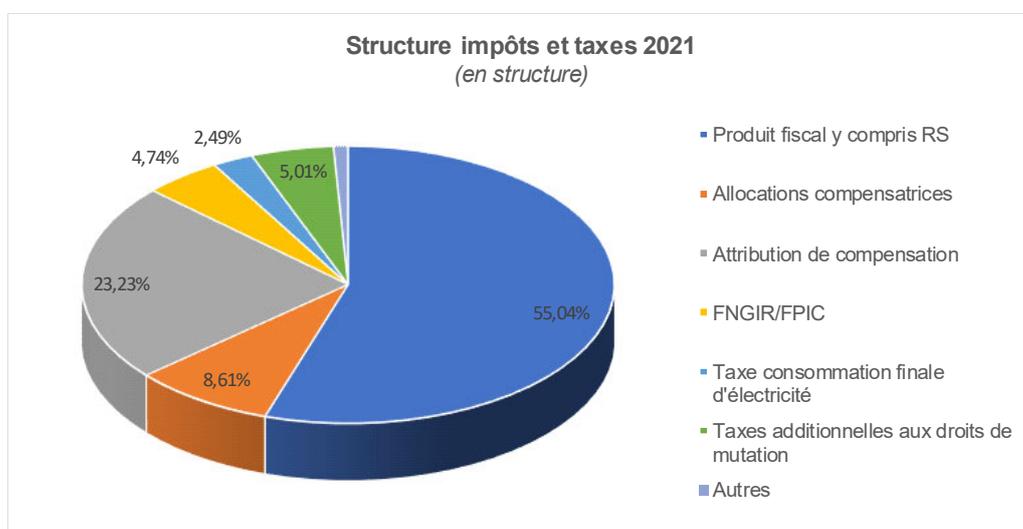
Ce chapitre comprend notamment le produit des trois taxes ménages. Elargi aux allocations compensatrices, le produit 3 taxes a progressé de près de **210 K€ sans augmentation de taux**.

	2020			2021		
	Bases définitives	Taux	Produit fiscal	Bases définitives	Taux	Produit fiscal
Produit TH (en 2021 et 2022 THLV, THRS)	11 439 644	21,16%	2 420 629	1 224 295	21,16%	259 061
Produit FB	14 909 157	22,15%	3 301 358	13 251 320	44,05%	5 857 241
ajustement coefficient correcteur						-710 996
Produit FNB	112 377	92,17%	103 578	111 930	92,17%	103 166
Produit 3 taxes ménages strict			5 825 565			5 510 208
allocations compensatrices			337 277			862 545
Produit 3 TM y compris compensations			6 162 842			6 372 753

Les taux communaux sont stables depuis 2011.

	CA 2020	CA 2021	évolution 2021/2020
Taxes foncières et d'habitation (THLV et THRS en 2021)	5 831 308	5 510 208	-5,51%
Autres impôts locaux et assimilés (rôles supplémentaires)	6 748	3 225	-52,21%
Allocations compensatrices	337 277	862 545	155,74%
Attribution de compensation (AC)	2 327 681	2 327 214	-0,02%
FNGIR	359 138	359 138	0,00%
FPIC	109 437	115 205	5,27%
Droits de place	15 183	61 098	302,41%
Taxe consommation finale d'électricité	247 852	249 554	0,69%
Taxe locale sur la publicité extérieure	23 397	23 287	-0,47%
Taxes additionnelles aux droits de mutation	345 083	502 268	45,55%
Autres taxes diverses	5 016	3 694	-26,36%
Total impôts et taxes y compris allocations compensatrices	9 608 120	10 017 436	4,26%

Les impôts et taxes y compris allocations compensatrices ont évolué de **4,26 %** entre 2020 et 2021.



► Dotations et participations hors allocations compensatrices :

	CA 2020	CA 2021	évolution 2021/2020
DGF	925 984	867 378	-6,33%
FCTVA (calculé sur les dépenses d'entretien)	7 066	16 383	131,84%
Participations diverses (Etat, région, département..)	447 470	436 342	-2,49%
DCRTP	178 249	178 249	0,00%
Total chapitre 74	1 558 769	1 498 351	-3,88%

Les dotations et participations diminuent de près de **4 %** entre 2020 et 2021.

► Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » **239 512 €** en hausse de **31,75 %**

Sont imputés sur ce chapitre les revenus des immeubles (*baux avec l'Etat les particuliers*) et les produits divers.

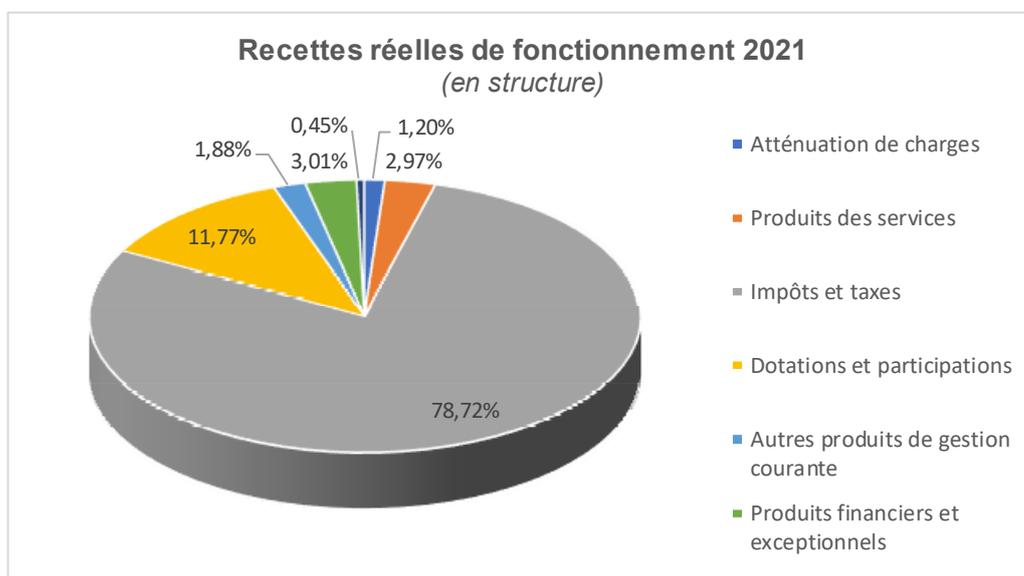
La hausse de ce chapitre est essentiellement liée à la perception d'une soulte pour la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux (**68 000 €**). Le solde de cette soulte (**102 000 €**) sera perçu en 2022 à l'achèvement des travaux.

► Chapitres 76 et 77 « produits financiers et exceptionnels » **382 642 €**.

Sont notamment inscrits le transfert de l'excédent de fonctionnement du Sivom de voirie à hauteur de **313 958 €**, les indemnités de sinistre (**52 318 €**) et le produit des cessions (**4 572 €**).

► Chapitre 77 « reprise sur provisions »

Suite à une estimation erronée de la provision pour compte épargne temps (CET), une reprise à hauteur de **57 100 €** a été opérée.



II-Les soldes intermédiaires de gestion (en K€):

en K€	2017	2018	2019	2020	2021
= Epargne de Gestion	3 290	2 516	3 565	2 833	3 037
- intérêts de la dette	165	147	128	109	78
= Epargne brute	3 125	2 369	3 437	2 724	2 958
-capital de la dette	793	838	893	1 021	975
= Epargne nette	2 331	1 530	2 544	1 702	1 983

L'**épargne de gestion** est égale à la différence entre les produits de fonctionnement et les charges de même nature hors intérêts de la dette

L'**épargne brute**, égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts, permet de connaître le montant de l'épargne disponible pour faire face au remboursement en capital de la dette.

Ultime solde de la chaîne d'épargne, l'**épargne nette**, égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette, **représente, quand elle est positive, le solde disponible pour financer les dépenses d'équipement.**

III-La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2) :

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui créent de nouveaux accompagnements à la population, améliorent les infrastructures et développent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments.

1-Les dépenses :

Libellé des dépenses d'investissement	CA 2020	CA 2021
Dotations, fonds divers et réserves	112 084	65 739
Immobilisations	5 191 127	3 171 901
Subventions d'équipement versées	23 334	30 180
Emprunts et dettes assimilées	1 021 438	975 073
Opérations pour compte de tiers	293 763	179 966
Total dépenses réelles d'investissement	6 641 745	4 422 860
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>1 167 277</i>	<i>117 447</i>
Total dépenses de l'exercice	7 809 023	4 540 307
Pour information solde d'exécution négatif reporté	383 306	2 839 083

Le total des dépenses d'investissement atteint **4 540 307 €** (*hors restes à réaliser et solde négatif reporté*) :

- **4 422 860 €** au titre des opérations réelles,
- **117 447 €** pour les dépenses d'ordre.

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

- les dépenses d'équipement atteignent **3 202 081 €** parmi lesquelles :

- des travaux de voirie (*pool routier...*) : **1 137 000 €**
- des travaux sur les bâtiments communaux : **1 093 900 €**,
 - dont gros entretien récurrent et travaux façades : 273 K€,
 - dont piste pump track : 101 K€
 - dont réhabilitation groupe scolaire Roger Sudre (tranche 3) : 463 K€
- l'acquisition de mobilier et de matériel roulant : **309 600 €**,

- le remboursement du capital des emprunts et dettes assimilées contractés par la commune s'élève à **975 073 €**.

2- Les recettes :

Libellé des recettes d'investissement	CA 2020	CA 2021
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 219 408	2 394 412
Fonds de compensation TVA (FCTVA)	1 204 545	806 215
Taxe d'aménagement (TA)	191 412	131 504
Subventions d'investissement	585 192	638 305
Immobilisations (<i>régularisation écriture</i>)	59 212	156 037
Opérations pour compte de tiers	293 763	169 223
Total des recettes réelles d'investissement	3 553 532	4 295 694
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>1 799 714</i>	<i>721 964</i>
Total des recettes de l'exercice	5 353 246	5 017 658

Le total des recettes d'investissement s'élève à **5 017 658 €** (*hors restes à réaliser*) :

- **4 295 694 €** au titre des opérations réelles,
- **721 964 €** pour les opérations d'ordre.

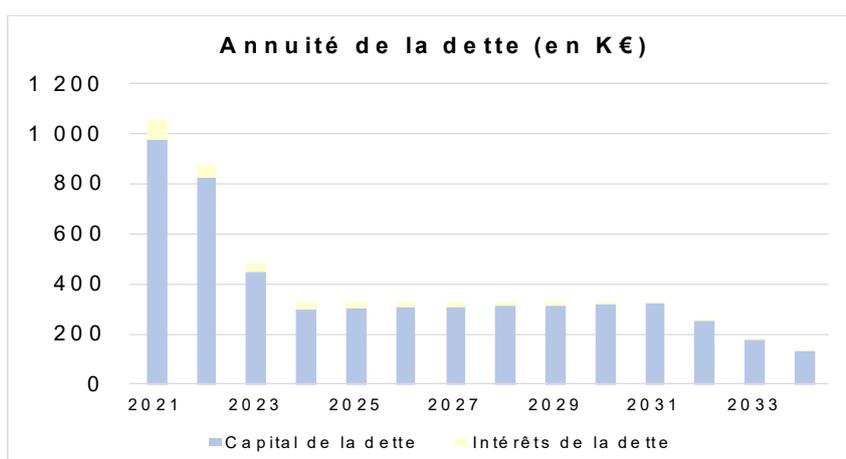
Pour financer ses investissements, et outre ses fonds propres (**2 394 412 €**) la commune a perçu :

- des subventions (chapitre 13) pour un montant de **638 305 €**,
- du fonds de compensation TVA (FCTVA) sur les travaux et acquisitions réalisés en 2020 à hauteur de **806 215 €**,
- de la taxe d'aménagement (TA) pour **131 504 €**.

Une régularisation d'écriture (**156 037 €**) liée à l'opération « avenue de Toulouse » a été inscrite en recettes.

IV- La dette

1-L'annuité de la dette actuelle:

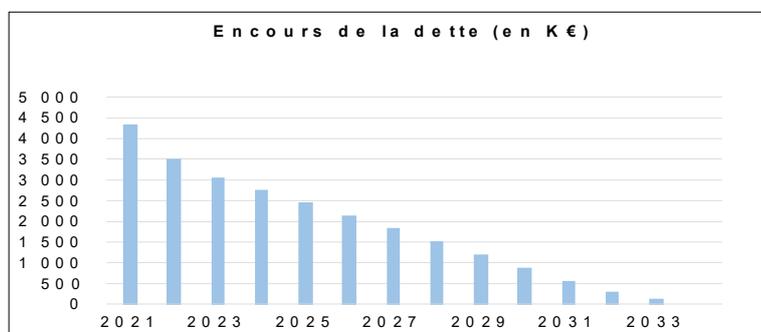


Elle atteint en 2021, **1 053 154 €** (**974 693 €** au titre du capital remboursé, **78 461 €** pour les intérêts).

Le taux d'endettement mesuré par le ratio « *annuité de la dette / produits réels de fonctionnement* » atteint **8,20 %** en 2021 (*contre 9,25 % pour la moyenne nationale des communes de même strate en 2020*).

2- L'encours de la dette actuelle :

en K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Encours de la dette	4351	3526	3075	2773	2468	2160	1848	1534	1216	895	571	318	137	0



Il s'élève à **4 351 294 €** au 31 décembre 2021 en baisse de **974 693 €** par rapport au 31 décembre 2020 ou il atteignait **5 325 987 €**.

L'encours au 31 décembre 2021 est constitué de 8 emprunts :

- 4 auprès d'établissements bancaires classiques (encours de **4 332 106 €**),
- 4 sont des prêts sans intérêts accordés par le conseil départemental et la CAF (encours de **19 188 €**).

L'encours de dette par habitant au 31/12/2021 est de **439 €** (*contre 802 € pour la moyenne nationale des communes de même strate en 2020*).

La dette actuelle sera totalement amortie en 2034.

3- La capacité de désendettement :

La capacité de désendettement, mesurée par le ratio « *encours de la dette/épargne brute* », permet de savoir en combien d'années une collectivité peut rembourser son encours de dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Le seuil d'alerte pour les communes est fixé à 11 ans.

En 2021, la capacité de désendettement de la ville de Revel est de **1,5 an**.

En résumé :

Résultat de fonctionnement 2021

Recettes de fonctionnement : 12 843 619,81 €
Dépenses de fonctionnement : 10 485 493,68 €

Soit un résultat de l'exercice 2021 : 2 358 126,13 €

Excédent antérieur reporté : 4 634 914,38 €

Soit un résultat de clôture 2021 en fonctionnement de 6 993 040,51 €

Résultat d'investissement 2021

Recettes d'investissement : 5 017 658,26 €
Dépenses d'investissement : 4 540 306,95 €
Soit un résultat de l'exercice 2021 : 477 351,31 €

Résultat antérieur reporté : - 2 839 082,72 €

Soit un résultat de clôture 2021 en investissement de – 2 361 731,41 €

(Pour information solde des restes à réaliser 2021 : - 919 823 €)

Le résultat global de clôture 2021 (fonctionnement + investissement) du compte administratif s'élève à 4 631 309,10 €.

V- Les informations statistiques, fiscales et financières

Population totale 2021	9 916
Population DGF (dotation globale de fonctionnement) 2021	10 108

Informations financières / ratios	données communales 2021	moyennes nationales de la strate démographique (données 2020)*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	983 €	926 €
Produit des impositions directes / population	556 €	507 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 283 €	1 127 €
Dotations globales de fonctionnement (DGF) / population	87 €	153 €
Encours de la dette au 31/12 / population	439 €	802 €
Annuité de la dette / population	106 €	104 €
Taux d'endettement (annuité de la dette / PRF)	8,20%	9,25%

La population DGF est constituée par la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

La population DGF est utilisée notamment pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

**strate démographique= communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU)*

VI-Glossaire :

AC: Attribution de compensation

DCRTP: Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DGF: Dotation globale de fonctionnement

DNP: Dotation nationale de péréquation

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

DSR: Dotation de solidarité rurale

DSU: Dotation de solidarité urbaine

FCTVA: Fonds de compensation pour la TVA

FPIC: Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

FPU : Fiscalité professionnelle unique

OPAH-RU: Opération programmée de l'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain

PRF : Produits réels de fonctionnement

TA: Taxe d'aménagement

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TH: Taxe d'habitation

THLV: Taxe d'habitation sur les logements vacants

TFPB (ou FB): Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB (ou FNB): Taxe foncière sur les propriétés non bâties

TLPE: Taxe locale sur la publicité extérieure